

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FEVRIER 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 02 février 2023, s'est réuni le 09 février 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à François MOUSSET
 : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 20/02/2023

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: Christine PENHOUEY a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Katy CHATILLON LE GALL
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Franck POIRIER
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230209-230209_DEL29-DE

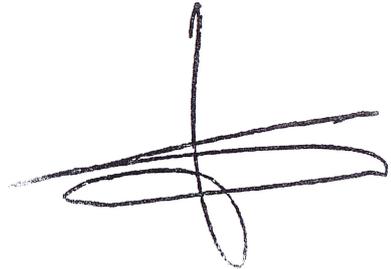
Absents :

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

SURZUR : Yvan LE NEVE

VANNES : Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around and crosses itself, forming a stylized, abstract shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FEVRIER 2022

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

**MEGALIS - AVENANT A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT PHASE 2
PROJET « BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT »**

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

Le projet « Bretagne Très Haut Débit » a pour ambition d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers, entreprises et services publics bretons à l'horizon 2026.

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne, composé de la Région Bretagne, des Départements et des Communautés de communes et d'agglomération bretonnes, assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Mégalis Bretagne a signé en décembre 2015 une convention de délégation de service public qui confie pour une durée de 17 ans, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau à la société THD Bretagne, filiale d'Orange.

Le déploiement du réseau fibre optique est prévu en 3 phases distinctes, avec une augmentation significative du nombre de locaux raccordés.

Phasage		Nb de locaux à raccorder Bretagne	Nb de locaux à raccorder Morbihan
Phase 1	2014-2018	240 000	53 000
Phase 2	2019-2023	400 000	96 200
Phase 3	2024-2030	627 500	150 000

Les déploiements sont programmés en cohérence avec les objectifs du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Morbihan voté par l'assemblée départementale en décembre 2011.

La première phase du projet (2014-2018), dont la programmation a été adoptée en octobre 2013, est pratiquement terminée. Sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, cette première phase concerne les zones de déploiements d'Arzon.

La deuxième phase en cours (2019-2023) consiste à déployer de nouvelles zones permettant, sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, d'avoir 50 % des locaux fibrés à fin 2023. La répartition des prises a été validée dans le cadre de la délibération n°51 votée lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 et une convention sur le co-financement a été signée suite à la délibération n° 23 du 27 septembre 2018 avec les conditions suivantes :

- Une estimation de 12 587 prises avec un financement de l'agglomération de 445 euros par prise ce qui porte la participation à 5 601 215 €,
- Un versement de 20 % du montant au 31 mars des années 2019, 2020, 2021 et 2022 soit 1 120 243 € par an,
- Un versement du solde à la fin des travaux,
- Des appels de fonds, à 98 % en investissement et 2 % en fonctionnement.

Mise en ligne le 20/02/2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230209-230209_DEL29-DE

L'avenant proposé par Mégalis Bretagne consiste à programmer, au lieu du versement du solde à la fin des travaux de 20 % ajusté en fonction du nombre de locaux réellement desservis, un versement de 15 % au 31 mars 2023 et un versement du solde de 5% amendé des ajustements à la fin des travaux.

Vu les avis favorables du Bureau du 13 janvier 2023 et de la Commission Ressources communautaires du 26 janvier 2023,

Il vous est proposé :

- *d'approuver la signature de l'avenant proposé par le Syndicat Mixte Mégalis joint en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

Guillaume GRANNEC

Morgane LE ROUX





AVENANT N°01 A LA CONVENTION n°2018-023-036

Vu la convention n°2018-023-036 en date du 9 octobre 2018 signée entre Mégalis Bretagne et GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION, portant sur la mise en œuvre du projet Bretagne très haut débit sur son territoire dans le cadre de la phase 2 de la programmation ;

Vu la délibération n° XXXX en date du XX/XX/XX de l'EPCI validant le présent avenant;

IL A ETE CONCLU LE PRESENT AVENANT :

Article 1^{er}

Le premier alinéa de l'article 5 - Modalités de versement, est modifié comme suit :

« Conformément aux principes arrêtés par le Syndicat mixte et validés par la délibération de GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION visée à l'article 1^{er}, les règlements de cette dernière interviennent dans les 30 jours de la réception de titres de recettes émis par le Syndicat mixte aux échéances suivantes :

- Au plus tard au 31 mars 2019 : une avance de 20% du montant prévisionnel inscrit dans la délibération visée à l'article 1^{er} de la présente convention.
- Sur les 3 années suivantes, au plus tard au 31 mars, un acompte de 20% du même montant.
- Au plus tard au 31 mars 2023, un acompte de 15% du même montant
- A la réception des travaux par le Syndicat en fin d'opération constatant les contours définitifs de la zone déployée et le nombre de locaux raccordables après transmission d'un décompte définitif de l'opération réalisée sur le territoire de GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION : versement du solde le cas échéant ajusté selon les modalités définies aux articles 3 et 4 de la présente convention.

En application de la délibération n°2016-44, les appels de fonds à chaque étape de règlement comporteront un titre de recette en investissement et un titre de recette en fonctionnement, ce dernier portant sur 2% du montant global de l'appel de fond concerné. »

Mise en ligne le 20/02/2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230209-230209_DEL29-DE

Article 2

Le reste de la convention initiale n°2018-023-036 s'applique sans modifications et sans réserve de l'EPCI.

Fait à Cesson Sévigné, en 2 exemplaires, le

Signatures :

Pour Mégalis Bretagne

Pour GOLFE DU MORBIHAN – VANNES
AGGLOMERATION

Le Président,
Loïg CHESNAIS-GIRARD
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué,

Stéphane PERRIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FEVRIER 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 02 février 2023, s'est réuni le 09 février 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à François MOUSSET : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Sylvie SCULO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 20/02/2023

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: Christine PENHOUEY a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Katy CHATILLON LE GALL
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Franck POIRIER
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230209-230209_DEL30B-DE

Absents :

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
SURZUR : Yvan LE NEVE
VANNES : Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around and crosses itself, forming a stylized, abstract shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FEVRIER 2023

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Les évolutions des compétences et services de l'agglomération nécessitent des modifications du tableau des emplois et des effectifs.

Direction Grands Projets et Patrimoine

- Création d'un poste d'agent technique électricien / multi-travaux (1 ETP) -C2-C4

Direction des Ressources Humaines

- Création d'un poste d'assistant(e) Ressources Humaines (0.5 ETP Service Carrières et paies et 0.5 ETP Service Santé Social) - C2-C3

Direction Culture

- Transformation du poste de médiateur numérique B1-B2 en poste de Webmaster gestionnaire de ressources numériques - B1-B3

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 janvier 2023,

Il vous est proposé :

- *d'autoriser les créations d'emplois et modifications des emplois présentées ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

Guillaume GRANNEC

Morgane LE ROUX

